



Affaire après liquidation judiciaire

Par **Malou78700**, le **02/06/2013** à **14:15**

bonjour

Ma liquidation judiciaire de presse librairie fdj a eu lieu en avril 2011 je désire reprendre un bar tabac fdj, puis je reprendre cette affaire en nom propre ou eurl. Merci d'avance

Par **trichat**, le **02/06/2013** à **15:47**

Bonjour,

A l'issue de la procédure de liquidation judiciaire de votre librairie-presse-fdj, aucune condamnation n'a été prononcée à votre encontre ? Tous vos créanciers ont-ils été payés, en particulier les organismes sociaux et le Trésor public?

Si oui, vous pouvez reprendre une nouvelle affaire, soit sous votre nom (entreprise individuelle) soit sous forme sociale (SARL, EURL, SASU).

Cordialement.